

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR

**ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

Le Maire de SAINT SAUVEUR (Oise)

- Vu les articles L 2212.1 – L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 37.1 et R 225,
- Vu le Code Pénal, notamment ses articles R 26-15,
- Considérant qu'en raison des travaux (remplacement de tampons – pose de plots de défense) effectués Chemin du Soupiseau par l'entreprise **CAGNA**, domiciliée ZAC de Mercières à COMPIEGNE (60200), il y a lieu d'interdire la circulation **du 2 au 4 novembre 2023**.

ARRETE

Article 1 : la circulation et le stationnement seront interdits, **Chemin du Soupiseau, au droit du chantier, du 2 au 4 novembre 2023**.

Article 2 : une déviation sera mise en place :

- Chemin du Mont Clair Avanne à partir du croisement avec la rue des Sablons
- Chemin du Soupiseau à partir du croisement avec la ruelle Séraphine

Article 3 : la signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise CAGNA,

Article 4 : la gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution à :

- Gendarmerie de LA CROIX ST OUEN,
- Entreprise
- Affichage,
- Archives.

Fait à SAINT SAUVEUR, le 26 octobre 2023

Le Maire,
Claude LEBON

